

Délibération DEL-CC-2025-233

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 DECEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (54) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Cécile VRIGNAUD.

Pouvoirs (9) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Bernard CARTIER pouvoir à Claudine GRELLIER, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN

Absents (21) : Marie JARRY, Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 10-12-2025

Secrétaire de séance : Jérôme BARON

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT

Engagement d'une nouvelle démarche « Bilan Carbone 2025-28 »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-34 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 229-25 et suivants ainsi que R229-46 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2016 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émission de gaz à effet de serre et les PCAET ;

Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET précisant la liste des polluants atmosphériques à prendre en compte, les secteurs d'activité à documenter et les unités à utiliser ainsi que les modalités de dépôt des PCAET sur la plateforme informatique dédiée ;

Vu la délibération n°2015-114 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2015 portant sur le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération n°2019-090 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 portant sur l'adoption du projet de territoire 2019-2031 ;

Vu la délibération n°2024-189 du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2024 portant sur la validation et l'arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial du Bocage Bressuirais 2025-2030 ;

Vu la délibération n°2025-190 du Conseil communautaire en date du 4 novembre 2025 portant sur la l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial du Bocage Bressuirais 2025-2030.

Le « Bilan Carbone » permet de calculer les émissions directes et indirectes des collectivités et entreprises et d'envisager une approche stratégique de diminution. Il s'agit d'une démarche triennale obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Le Bilan Carbone de la Communauté d'agglomération a été réalisé de manière complète en 2014 – version intégrée aux documents composant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bocage Bressuirais – et de manière lacunaire en 2021 (échelle des services administratif du siège).

En 2014, les émissions d'Equivalent CO² (CO₂e) générées par le fonctionnement interne de la collectivité et les services que la communauté d'agglomération rend à ses administrés ont été estimées à 16 000 tonnes soit l'équivalent d'environ 76 millions de kilomètres parcourus en voiture ou aux émissions de 2 150 français.

En 2021, le bilan partiel réalisé pour les 91 agents ayant un rattachement au siège, et les services que ces agents rendent aux administrés, a été évalué à 20 056 tonnes de CO₂e.

Fort de ce constat et au regard des obligations réglementaires, il est proposé de conduire un nouveau bilan carbone et d'établir un plan d'actions triennal pour la période 2025-2028. Ce dernier viendra concourir aux actions déjà envisagées dans l'axe 1 du PCAET du Bocage Bressuirais « *Aller vers une collectivité exemplaire* » ou les compléter.

Le conseil communautaire est invité à :

- **engager un nouveau bilan carbone pour la période 2025-2028 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le

19 DEC. 2025

Notifié ou publié le

19 DEC. 2025

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

